

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2011 – 59

<b>Date :</b> 13/12/2011	<b>Objet :</b> 1/ Finalisation des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF <ul style="list-style-type: none"><li>• Entomofaune (arachnofaune, coléoptères, éphéméroptères),</li><li>• Chiroptères</li><li>• Mycoflore</li></ul> 2/ Validation de la déclinaison régionale de la méthodologie ZNIEFF	<b>Vote :</b> Favorable à l'unanimité
-----------------------------	--	---------------------------------------

Le CSRPN a, lors de sa séance du 13 décembre 2011, étudié les révisions et compléments des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF dans la perspective de la finalisation de celles-ci et a par ailleurs, examiné la déclinaison régionale de la méthodologie ZNIEFF aux fins de validation.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

### **PRESENTATION :**

#### **1/ Finalisation des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF**

Lors de cette réunion, les membres du CSRPN ont assisté à une présentation de la :

- Mise à jour des listes d'espèces déterminantes concernant l'entomofaune comportant :
  - une nouvelle liste « Ephéméroptères »
  - une nouvelle liste « Arachnofaune »
  - la révision de la liste « Coléoptères » établie par la Société Lorraine d'Entomologie, réactualisant les coléoptères saproxylophages
- Nouvelle liste relative aux Champignons
- Proposition de modification des notes et cotes pour les Chiroptères, entièrement conforme à l'ouvrage régional de référence « Connaître et protéger les Chauve-souris de Lorraine »

#### **2/ Déclinaison régionale de la méthodologie ZNIEFF**

La déclinaison régionale de la méthodologie nationale ZNIEFF a fait l'objet d'une présentation devant les membres du CSRPN.

Selon cette démarche, un Secrétariat Scientifique des ZNIEFF en Lorraine a été constitué et ce secrétariat se réunira tous les 15 jours à partir du 24 janvier et jusqu'en avril 2012.

A chaque séance, un département ou demi-département sera traité.

Le zonage ZNIEFF concernant la Meurthe-et-Moselle sera traité en lien avec la révision des Espaces Naturels Sensibles en Meurthe-et-Moselle.

Une relecture critique sera assurée après chaque séance par un deuxième cercle de « validateurs » présidé par le Président du CSRPN.

L'outil RECORDER est fonctionnel et servira de base aux travaux du Secrétariat Scientifique ZNIEFF. La liste de référence est la liste régionale ZNIEFF, conforme à la taxonomie nationale édictée par le MNHN.

Cette base de données a vocation à centraliser l'ensemble des données publiques relatives à la biodiversité, et certaines données privées.

**AVIS DU CSRPN :**

**En considération de ce qui précède et au vu des éléments exposés en séance et joints au dossier, il ressort que désormais, l'ensemble des groupes patrimoniaux de Lorraine (hormis les micro-crustacés qui demanderaient une étude spécifique), sont traités dans la liste d'espèces déterminantes ZNIEFF et que cette dernière comporte désormais 2276 espèces.**

**Dans ces conditions, le CSRPN valide la mise à jour de cette liste.**

**Concernant la déclinaison régionale de la méthodologie nationale ZNIEFF présentée en séance, le CSRPN apporte un avis favorable à sa validation.**



Le président du CSRPN  
M. Serge MULLER